



Frais et charges pour les visiteurs et étudiants étrangers

En Australie, les visiteurs et étudiants étrangers sont tenus de prendre en charge leurs soins de santé. Les frais et charges ci-dessous s'appliquent à chaque visiteur ou étudiant étranger admis au Royal Perth Hospital, à l'Armadale Hospital, au Bentley Hospital ou au Kalamunda Hospital pour y subir un traitement et/ou une opération chirurgicale et qui n'est pas en possession d'une carte Medicare valide et est titulaire d'un passeport non australien.

Prestation hospitalière	Frais
Visite aux urgences :	De 295 \$* à 2 090 *Paiement minimum/acompte exigé
Patient hospitalisé - même jour	2 366 \$
Patient hospitalisé - nuitée	2 778 \$
Radiologie	Patient externe et urgence - À partir de 280 \$ Patient hospitalisé - frais divers
Pathologie	Patient externe et urgence – frais divers Patient hospitalisé - frais divers
Prothèses	Frais divers
Visite en consultation externe	280 \$
Médicaments	Les médicaments sont facturés à hauteur de 31,60 \$ par article, pour un seul traitement.
Frais de clinicien, traitement médical et chirurgical	Les médecins facturent à 100 pour cent du service applicable figurant dans la liste des services médicaux de l'Australian Medical Association

Les visiteurs et étudiants étrangers doivent présenter un passeport, les détails de leur assurance maladie et une carte de crédit valide. Veuillez noter que si vous êtes admis en tant que patient hospitalisé, l'hôpital peut exiger un acompte pour le coût de vos soins.

Veuillez noter que les visiteurs étrangers qui ont souscrit une assurance maladie peuvent encourir des frais supplémentaires, car il est possible que leur assurance ne couvre pas tous leurs frais d'hospitalisation. C'est à vous qu'il incombe de vous renseigner auprès de votre assureur.

Pour toute question concernant les patients hospitalisés, veuillez contacter l'Overseas Patient Liaison Officer : courriel rph.oplo@health.wa.gov.au, téléphone (08) 9224 3594 ou portable 0404 894 083.

Pour toute question concernant les services des urgences, veuillez contacter l'Emergency Department Patient Liaison Officer : courriel rph.edplo@health.wa.gov.au, téléphone (08) 9224 3748 ou portable 0404 894 045.

Pour toute autre question concernant les factures et les paiements, veuillez contacter directement le Health Service Support (HSS). Courriel HSS.AccountsReceivable@health.wa.gov.au, téléphone: 1300 367 132, télécopie (08) 6444 5699 ou courrier adressé à 81 St Georges Terrace, Perth WA 6000.

Reciprocal Health Care Agreement (RHCA) (Accord de réciprocité des soins de santé)

Le RHCA couvre le coût des traitements médicaux essentiels lorsque des visiteurs originaires des pays suivants viennent en Australie : Royaume-Uni (y compris l'Irlande du Nord), République d'Irlande,





Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Belgique, Finlande, Norvège, Suède et Slovénie. Les patients originaires de l'Italie et de Malte ne sont couverts que pendant les six premiers mois qui suivent leur arrivée en Australie. Les patients seront facturés jusqu'à ce que nous ayons reçu une copie de leur passeport et confirmé leur couverture aux termes du RHCA.

Autres options de soins de santé en Australie-Occidentale

Si vous cherchez des options plus abordables pour les soins non urgents, veuillez contacter un médecin généraliste. Vous trouverez les coordonnées du médecin généraliste le proche sur le site Web Healthdirect du gouvernement australien - www.healthdirect.gov.au/, ou bien vous pouvez appeler Healthdirect au 1800 022 222. Si vous ne savez pas très bien si votre condition est critique, veuillez vous rendre au Service des urgences pour être examiné par un médecin.

Patients étrangers - questions fréquemment posées

Je viens de l'étranger, dois-je payer mes soins de santé ?

Les visiteurs étrangers en Australie sont tenus de payer leurs frais de traitement à l'hôpital. Les seules dérogations applicables sont les cas suivants :

- Vous venez d'un pays avec lequel l'Australie a conclu un accord de réciprocité en matière de soins de santé (voir la question ci-dessous).
- Vous avez souscrit une assurance qui couvre le coût total de vos soins de santé.
- Le ministre de la Santé du Commonwealth a déclaré que vous étiez admissible pour Medicare.

Combien devrai-je payer ?

Vous trouverez des renseignements sur les frais et charges au verso de ce dépliant.

Je ne sais pas si j'ai les moyens de payer mon traitement, que dois-je faire ?

Si vous avez besoin de soins urgents ou en cas d'urgence, il est très important que vous restiez à l'hôpital pour être examiné par un clinicien. Nous n'ignorons pas que les coûts de traitement peuvent être considérables ; un Overseas Patient Liaison Officer est disponible pour discuter des options de paiement avec vous. Si vos soins sont non urgents et non critiques, il est possible qu'il y ait d'autres options de soins de santé à moindre prix. Vous trouverez les coordonnées du médecin généraliste le proche sur le site Web Healthdirect du gouvernement australien - www.healthdirect.gov.au/, ou bien vous pouvez appeler Healthdirect au 1800 022 222.

Quelle proportion de mes coûts de traitement sera couverte par mon assurance ?

Il est possible que certains assureurs ne couvrent pas l'intégralité de vos coûts de traitement. Renseignez-vous auprès de votre assureur pour savoir s'il y a des frais supplémentaires à payer.

Quand recevrai-je mes factures d'hôpital ?

Nous nous efforcerons de vous envoyer les factures dès que possible. Nous pouvons accepter un paiement partiel à votre sortie de l'hôpital ; toutefois, ce paiement ne couvrira probablement pas le coût total de votre traitement et, dans ce cas, vous recevrez d'autres factures par la suite.

Quels sont les modes de paiement ?

Nos Patient Liaison Officers acceptent les paiements en espèces, par chèque ou par EFTPOS (Transfert de fonds électronique sur point de vente) au cours de votre passage aux urgences ou de votre séjour à l'hôpital. Les autres options de paiement seront également indiquées lorsque vous recevrez votre facture.

Y aura-t-il beaucoup de documents à remplir ?

Les documents à remplir à l'hôpital seront réduits au minimum.

Il se peut que vous receviez des factures après votre sortie d'hôpital, que vous devrez envoyer à votre assureur ou régler vous-même. Toute facture que vous recevrez indiquera les numéros à appeler si vous avez besoin d'aide pour remplir les documents relatifs à votre demande d'indemnité auprès de votre assurance.